



**Association de gestion de
La Représentation Européenne des Institutions Françaises de sécurité sociale**

**LE SERVICE PUBLIC DE LA SECURITE FRANCAISE AU CŒUR
DES INSTITUTIONS EUROPEENNES A BRUXELLES
(le projet institutionnel de la REIF)**

Rappel : ce qu'est la REIF

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 dans le cadre de l'Agence pour le développement des relations internationales (ADECRI). Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et des travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), le régime social des indépendants (CNRSI) ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S) et l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS).

Sa gestion est désormais assurée dans le cadre d'une association de Loi 1901 « L'Association de gestion de la REIF », créée par l'ensemble des Caisses nationales et organismes pré cités, établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat.

Son bureau est installé à Bruxelles à la Maison européenne de la protection sociale, aux côtés de la représentation permanente des caisses de sécurité sociale allemande (DSV) et autrichienne, de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), et des représentants de la mutualité européenne. Son équipe de trois personnes est composée d'un délégué permanent et de deux chargées de mission.

Sa création a répondu à l'essor de la problématique de la politique sociale européenne qui ne s'est pas strictement limitée aux prérogatives fixées dans les Traités communautaires. En effet, si les Etats Membres sont libres de définir et de fixer l'équilibre financier de leurs systèmes de Sécurité sociale, la législation européenne, liée à la mise en œuvre du marché intérieur, impacte directement les législations applicables aux caisses de Sécurité sociale.

C'est parce qu'elles ont pris conscience de l'importance déterminante des débats et négociations qui se tiennent à Bruxelles et des impacts sur leur propre fonctionnement, que les institutions françaises de Sécurité sociale ont décidé de mettre en place cette représentation.

Elles ont donc confié à la REIF une double mission :

- faire connaître, promouvoir et défendre auprès des interlocuteurs européens, les valeurs et les principes du système de protection sociale français : la solidarité, la qualité et l'égal accès de tous aux prestations de Sécurité sociale ainsi que l'organisation de son système et de ses intérêts financiers,
- assurer une veille active sur les évolutions de la construction juridique européenne pouvant avoir des conséquences sur les politiques sociales mises en œuvre par la Sécurité sociale française, ou leurs modalités de gestion, alerter et mobiliser, en tant que de besoin, les organismes français sur les sujets en question.

C'est aussi parce que la notion de lobbying au sens européen exige une vigilance constante sur toutes les questions débattues à Bruxelles (souvent très en amont de la production législative), et une présence active au plus près des décideurs et influenceurs européens, que cette représentation a été créée.

Un « centre d'opération », représentation des institutions françaises de la sécurité sociale à Bruxelles

La valeur ajoutée de la REIF tient particulièrement à sa localisation à Bruxelles. Elle a été enregistrée à ce titre par l'administration belge, en tant que « Centre d'opération » (expression administrative belge en la matière) par inscription au Moniteur belge sous le numéro 51103870-90.

Cette présence au cœur des principales institutions européennes permet en effet d'assurer une veille active qui s'appuie, désormais, sur une somme de relations entretenues depuis plus d'une décennie et ainsi de faire le lien avec l'ensemble des parties prenantes sur la scène européenne.

Il est fondamental d'insister sur le besoin de permanence de l'action française à Bruxelles, de travail sur le long terme. De nombreux rapports publics en France ont dénoncé en effet la faiblesse de la présence française dans de nombreux domaines, cause de la perte d'influence de notre pays.

Elle a aussi permis de développer une réelle expertise fonctionnelle de la « mécanique bruxelloise » : culture de travail, codes mais aussi connaissance poussée de la procédure décisionnelle et du droit communautaire.

A Bruxelles, la REIF est inscrite au registre des représentants d'intérêts de la Commission et du Parlement européen. Elle bénéficie ainsi d'un accès facilité aux décideurs européens, auxquels elle peut aisément transmettre l'expertise française en matière de Sécurité sociale. Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs clés de la prise de décision européenne (eurodéputés, fonctionnaires de la Commission, autres acteurs publics et privés français présents à Bruxelles).

En outre, la REIF inscrit son action d'influence dans une logique de partenariat et d'alliance avec l'ensemble des acteurs de la protection sociale européenne afin de faire entendre une voix commune et donc plus forte.

Elle assure à ce titre le lien opérationnel entre ses membres et la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), qui rassemble 40 organismes de Sécurité sociale de 15 États membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse. Toutes deux sont situées dans les locaux de la Maison européenne de la Protection sociale. Les deux organisations sont en contact au quotidien,

permettant à la REIF d'accroître l'influence française au sein de la Plateforme en contribuant à l'élaboration des prises de position de celle-ci, et en participant aux travaux de ses quatre comités (santé, pensions, famille/inclusion sociale et réinsertion professionnelle/invalidité).

Parce que la REIF est présente depuis 13 ans à Bruxelles, elle a tissé des liens forts avec ses partenaires européens notamment au sein d'ESIP et est reconnue pour sa forte expertise.

Elle a une place prééminente au côté des allemands au sein d'ESIP. Par exemple, la CNAF est officiellement en charge de la présidence du Comité Famille et inclusion sociale (FASI) de l'ESIP, la chargée de mission « famille » de la REIF est coordinatrice de ce comité. Le délégué permanent de la REIF assure par ailleurs la Vice-Présidence de l'ESIP et la Présidence du Comité Pensions de l'ESIP pour le compte de la CNAV, ce qui permet de soutenir de façon efficace les positions françaises. Enfin, la chargée de mission « santé » de la REIF participe étroitement pour le compte de la CNAMTS aux travaux du Comité Santé de l'ESIP.

C'est parce que les Sécurités sociales française, allemande et autrichienne disposent ensemble d'un bureau de représentation permanente à Bruxelles, qu'elles contribuent de façon influente aux actions menées au sein de l'ESIP et sur la scène européenne.

La REIF : un service adapté à la spécificité des caisses de Sécurité sociale

La représentation et défense du système de Sécurité sociale français, le travail d'influence

Les Caisses de Sécurité sociale française assurent collectivement et directement le pilotage de la REIF, la détermination de ses missions et des orientations de son action.

Les directions (ou missions) des relations internationales et européennes au sein des Caisses de Sécurité sociale membres permettent de faire le lien entre le niveau national et le niveau européen. Par le biais de la REIF, les Caisses nationales et leurs réseaux peuvent faire remonter auprès des décideurs européens (Commission européenne, Parlement européen via les eurodéputés, Conseil via la représentation permanente française) l'expertise dont elles sont les seules à disposer et ce, en amont de la publication des textes législatifs.

Les activités de représentation de la REIF comprennent aussi les réponses aux Livres verts, aux consultations et aux communications, les contacts formels et informels, la participation aux conférences, les auditions au Parlement européen, les ateliers, le « networking », la transmission de positions ou d'avis concernant les débats en cours, la rédaction d'amendements à des propositions législatives en discussion au Parlement européen. Le travail de lobbying est le produit de toutes ces actions conçues dans une logique de proximité permanente et de réseaux. Ce travail d'influence suppose une articulation permanente avec les Caisses et les Pouvoirs publics français à la Représentation Permanente et/ou la Division des affaires communautaires et internationales de la Direction de la Sécurité sociale présente au Comité de la Protection Sociale.

Plusieurs dossiers récents illustrent d'ailleurs cette capacité de réaction opportune des organismes nationaux, à partir de l'alerte déclenchée par la REIF : le projet de règlement sur la protection des données personnelles, la consultation sur le projet de généralisation de la TVA...

La REIF, un bureau de représentation complémentaire de la Représentation Permanente de l'Etat français (RPUE)

La REIF représente les Caisses de Sécurité sociale auprès de l'ensemble des instances de discussion et de décision européennes. La RPUE représente les ministères français au sein du Conseil de l'UE.

De fait, le travail d'influence de la REIF se situe le plus souvent en amont de la prise de décision, auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, ce qui la distingue de la Représentation Permanente qui est partie prenante de cette décision.

Sur les sujets les plus délicats, les directions ou missions en charge du suivi des affaires européennes des Caisses nationales travaillent directement en concertation avec les services des Ministères concernés (DACI/DSS, DAEI, SGAE, ...) tandis que la REIF, alimentée par les Caisses nationales, apporte sa contribution auprès de la RPUE.

C'est, par exemple, ce qui s'est passée au sujet de la consultation sur le projet d'extension de la TVA. La RPUE a particulièrement apprécié le « décryptage » des enjeux de cette éventuelle réforme, proposé par la REIF, et notamment l'évaluation de l'impact de la levée de l'exemption dont bénéficient actuellement les systèmes de sécurité sociale.

L'information et la formation

Dans une logique d'échanges et d'information, la REIF concourt au développement de l'activité européenne de ses membres et répond à leurs demandes à travers :

- l'information régulière des membres sur le fonctionnement de l'UE et sur les dossiers clés à l'agenda à travers son site web (www.reif-eu.org), une newsletter bimensuelle (le REIF info) ou encore des dossiers d'actualité portant sur une problématique spécifique européenne d'intérêt pour la Sécurité sociale française,
- un suivi régulier des arrêts de la Cour de justice de l'UE (CJUE) permettant une prise en compte rapide par les Caisses de Sécurité sociale des évolutions de l'interprétation du droit européen,
- une information stratégique, en fonction de l'importance identifiée du sujet lors de la publication de propositions législatives ou de consultations publiques : analyse juridique, information technique concernant le droit européen ou encore la procédure décisionnelle,
- la contribution à la formation continue du personnel des caisses nationales et locales ou les futurs dirigeants des Caisses de Sécurité sociales lors de séminaires de formation organisés avec l'EN3S sur l'UE.

Conclusions

L'objectif de la REIF est de mettre en valeur et promouvoir l'expertise des Caisses de Sécurité sociale française, défendre l'intérêt du service public de la Sécurité sociale française et faire en sorte que les initiatives de la Commission européenne dans le domaine social n'aillent pas à l'encontre des intérêts de la Sécurité sociale.

Elle les représente et les irrigue de la dimension européenne. Elle les informe quotidiennement, les sensibilise à chaque occasion, les forme régulièrement.

Les plans de travail par grand domaine sont régulièrement mis à jour en collaboration avec chacune des Caisses nationales concernées.